



CONSEIL INDEPENDANT
EN ENVIRONNEMENT

GAEC DE LA BRUYÈRE à Saint-Père-Marc-en-Poulet (35430)

**Demande d'autorisation environnementale
pour un élevage bovin soumis à enregistrement**

PIECE 10 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

GES n° 232882

Mars 2026

AGENCE OUEST

5 rue les Basses Forges
35530 NOYAL/VILAINE
Tél. 02 99 04 10 20

AGENCE NORD-EST

80 rue Pierre-Gilles de Gennes
02000 BARENTON-BUGNY
Tél. 03 23 23 32 68

AGENCE EST

870 avenue Denis Papin
54715 LUDRES
Tél. 03 83 26 02 63

AGENCE SUD-EST-CENTRE

139 impasse La Chapelle - 42155
ST-JEAN-ST-MAURICE/LOIRE
Tél. 04 77 63 30 30

AGENCE OCCITANIE

DELTA'R 355 rue Desargues
11000 CARCASSONNE
Tél. 04 48 23 03 35

AGENCE N^{VLLE} AQUITAINE

Forge
79410 ÉCHIRÉ
Tél. 05 49 79 20 20

AGENCE LA RÉUNION

202 chemin Quinton
97410 SAINT-PIERRE
Tél. 06 93 05 46 50

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 CAPACITES TECHNIQUES.....	3
2 CAPACITES FINANCIERES.....	5
2.1 DEPENSES EFFECTUEES	5
2.2 RESULTATS ECONOMIQUES.....	5
2.3 GARANTIES FINANCIERES.....	6

1 CAPACITES TECHNIQUES

Les gérants du GAEC DE LA BRUYERE possèdent les formations suivantes.

⇒ Pascal MARTIN est titulaire d'un BEPA (Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles).

Il possède une solide expérience de l'élevage bovin et la conduite des cultures (plus de 40 années) depuis son installation sur le site de Saint-Père-Marc-en-Poulet en 1985.

⇒ Jean-Luc MALTOUCHE est titulaire d'un CAP agricole (Certificat d'Aptitude Professionnelle).

Il possède également une solide expérience de l'élevage bovin et la conduite des cultures (plus de 35 années) depuis son installation sur le site de Lillemer en 1991.

⇒ Fabrice MARTIN s'est installé avec ses parents (Mme et M. Pascal MARTIN) en 2009 sur le site de Saint-Père-Marc-en-Poulet (17 années d'expérience). Il est titulaire d'un baccalauréat professionnel agricole, spécialisé dans la conduite et la gestion de l'entreprise agricole (CGEA).

⇒ Maxime MARTIN s'est installé avec son oncle (Jean-Luc MALTOUCHE) en 2015 sur le site de Lillemer (11 années d'expérience). Il est titulaire d'un baccalauréat STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) et d'un brevet de technicien supérieur agricole, spécialisé dans l'analyse, la conduite et la stratégie de l'entreprise agricole (ACSE).

⇒ Samuel MARTIN s'est installé avec ses parents (Mme et M. Pascal MARTIN) et son frère Fabrice en 2019 sur le site de Saint-Père-Marc-en-Poulet (7 années d'expérience). Il est titulaire d'un brevet de technicien supérieur en architecture.

Les gérants du GAEC DE LA BRUYERE présentent les compétences pour gérer les domaines suivants :

- Gestions techniques d'un élevage bovin, avec production de lait et de viande,
- Conduite des cultures sur une exploitation de plus de 340 ha,
- Administration, gestion financière et comptabilité.

Les gérants du GAEC DE LA BRUYERE disposent donc d'une solide expérience dans la conduite d'un élevage bovin et la gestion d'une exploitation agricole.

L'élevage emploie 2 salariés à plein temps en CDI, en complément des gérants.

De plus, les exploitants bénéficient de l'appui technique, de l'expérience et de l'accompagnement sur le terrain des structures suivantes.

Tableau : Structures accompagnant le GAEC DE LA BRUYERE

Structure	Domaine de compétence
Laiterie de Saint-Malo	Laiterie (groupe SILL) Appui technique pour l'élevage de vaches laitières et le matériel de traite
BONENFANT Solutions	Coopérative agricole Appui technique pour le parcellaire et les cultures
Les Vétos de la Baie	Cabinet vétérinaire indépendant Soins et suivi des bovins
CERFRANCE Brocéliande	Cabinet d'expertise comptable Comptabilité et gestion d'entreprise
GES	Bureau d'études en agronomie et en environnement Conseil en ICPE et gestion agronomique des déjections d'élevage

En plus de leur expérience importante dans la conduite d'élevage bovin et la gestion d'un parcellaire agricole, les gérants du GAEC DE LA BRUYERE s'entourent de spécialistes choisis pour leurs compétences, leur appui technique et leur accompagnement sur le terrain.

2 CAPACITES FINANCIERES

2.1 DEPENSES EFFECTUEES

Les investissements sont intégralement supportés par le GAEC DE LA BRUYERE, avec la banque partenaire Crédit Agricole.

Le tableau ci-dessous détaille les montants d'investissements effectués depuis 2019 sur l'élevage et projetés, qui contribuent directement à la protection de l'environnement.

Tableau : Investissements du GAEC DE LA BRUYERE

Description	Montant	Date
Fosse à lisier (site de Saint-Père-Marc-en-Poulet)	155 000 €	2020
Acquisition tonne à lisier 20 m ³ + rampe à pendillards (largeur de 18 m)	170 000 €	2021
Projet panneaux photovoltaïques (site de Saint-Père-Marc-en-Poulet)	425 000 €	Projet 2026
Projet acquisition d'un enfouisseur à lisier (largeur de 6 m)	50 000 €	Projet 2026
Total	800 000 €	-

2.2 RESULTATS ECONOMIQUES

Note :

Les résultats économiques du GAEC DE LA BRUYERE ont été transmis sous pli confidentiel à l'inspection ICPE.

Le GAEC DE LA BRUYERE dispose de toute la capacité financière pour respecter ses engagements bancaires et financiers.

Les travaux et les investissements ayant été menés préalablement à 2023, le pétitionnaire a sollicité auprès de son organisme de gestion *CERFRANCE Brocéliande* une « étude des équilibres financiers ».

Cette étude est présentée en annexe 1 de la Pièce 2 – Description des activités et de la demande.

Avec une baisse du cheptel et de la production laitière, l'exploitation ne parviendrait pas à faire face à ses engagements financiers, selon les conclusions de *CERFRANCE Brocéliande* :

« Sur la base des hypothèses retenues et un effectif de 210 vaches laitières, les équilibres financiers ne sont pas atteints avec une marge de sécurité fortement négative.

Les engagements financiers du GAEC DE LA BRUYERE sont à ce jour trop importants pour diminuer le litrage et donc le nombre de vaches à 210. »

Par conséquent, une réduction de l'activité aux effectifs de vaches laitières initialement déclarés (100 + 110 vaches laitières) n'est donc pas économiquement viable.

L'effectif demandé de 350 vaches laitières, cheptel identique à l'enregistrement de 2019, permet une viabilité du projet selon l'étude *CERFRANCE Brocéliande*.

2.3 GARANTIES FINANCIERES

Les activités de l'élevage projeté par le GAEC DE LA BRUYERE ne figurent pas parmi celles référencées par l'article R 516-1 du code de l'environnement.

L'élevage n'est donc pas dans l'obligation de constituer des garanties financières dans le cadre de l'exercice de l'activité pour la capacité de production sollicitée.